

**Compte rendu grand débat du 10 février 2019 –
Eglise Protestante Unie de France « le Foyer de l'âme »,
7 bis rue du Pasteur Wagner, 75011 PARIS**

GROUPE 1 : laïcité :

Rappel historique : dans la DDHC de 1789, il faut respecter les valeurs de la République (la laïcité en fait partie - liberté de conscience, avoir une religion ou non), d'où une stricte neutralité de l'État.

Dans la DDHC de 1789, la religion est autorisée tant que sa manifestation ne trouble pas l'ordre public.

Par ailleurs, on n'a pas de statistiques officielles sur la religion en France puisque l'Etat est laïc :

- On estime à 40 millions de personnes de culture religieuse, dont 11 millions de pratiquants ;
- 500 000 à 900 000 protestants inscrits ou non dans une paroisse (mais cela inclut les évangélistes, qui croissent plus que le reste des protestants) ;
- 150 000 bouddhistes ;
- 500 000 juifs dont 120 000 pratiquants à la synagogue.

Donc une majorité de chrétiens où les protestants sont minoritaires, les musulmans étant le 2^e groupe et les juifs et musulmans sont loin derrière. Déjà, une constatation s'impose : les protestants sont sous-représentés dans les medias, alors que les juifs sont sur-représentés, par rapport à leur importance numérique réelle. La croissance des évangélistes (en particulier dans les banlieues), qui sont tout de même loin des réformés et luthériens, est la plus importante de ces groupes.

Le taux de pratique est faible chez les catholiques ce qui est peut-être dû à un assez faible sentiment d'appartenance à une religion.

La France fait partie des pays les moins religieux avec un taux de 63 % d'athées et de non-religieux.

LE DÉBAT :

On fait déjà un point sur les éléments qu'éventuellement Emmanuel Macron veut changer dans la loi de 1905 :

- Apparemment, il ne veut pas toucher à la neutralité de l'État / religion.
- Ce qui est plus discuté, c'est la question des musulmans : il voudrait que l'État intervienne plus et donne un label pour les associations religieuses musulmanes.

La discussion s'engage sur l'intervention ou non de l'Etat dans l'organisation des religions. Le cadre donné par les lois de 1901 sur les associations et de 1904 sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat sont-ils aujourd'hui suffisants ? C'est le financement des religions qui pose problème : pour l'islam, il est difficile d'interdire à un pays étranger de financer une religion en France, dans la mesure où l'Etat français ne le fait pas. En dehors des musulmans, le cadre de la loi de 1901 ne permet pas aux associations cultuelles (protestantes) de financer correctement leurs activités, car elles ne peuvent

pas par exemple tirer une trop grande partie de leurs ressources d'activités commerciales (location d'appartement, etc..).

Isabelle souligne, ce que Jean-Paul confirmera, que la religion musulmane est gérée par la loi de 1901 sur les associations, et non la loi de 1905, et précise que M. Macron veut proposer des ouvertures sur la loi de 1905 en échange de contraintes supplémentaires (l'église catholique ne serait pas touchée).

Sur la question du financement, Isabelle souligne qu'elle ne voit pas comment on pourrait interdire un financement étranger.

ON DÉCIDE ALORS DE NOTER NOS « DÉFIS » SUR DES POST-IT ET DE LES INSCRIRE ENSUITE SUR LE PAPERBOARD.

1^{er} défi : la loi de 1905 répond-elle au fonctionnement actuel des religions qui cohabitent en France ?

Jean-Paul dit qu'en tant que citoyen français, il est sensible à la pensée d'Aristide Briand qui prône la séparation de l'Etat et des religions, mais pas le contrôle des religions par l'Etat ; ce serait dommage qu'à cause d'une peur de l'islam, on arrive à une loi de type combiste, c'est-à-dire un contrôle de la religion.

Il précisera plus loin que par exemple Briand autorisait le port de la soutane dans l'espace public car chacun est libre. Mathieu souligne que ce peut être une atteinte à la liberté.

Yann, qui n'est pas pratiquant, souligne être favorable à l'idée de faire entrer l'islam dans un cadre et qu'elle soit plus transparente par rapport à la loi de 1905.

Isabelle souligne que la religion musulmane a une autre culture que nous dans la relation à l'État. Il existe des structures d'entraides pas différentes de la structure culturelle alors que chez les protestants par exemple, les deux sont clairement séparés, l'entraide étant une association de type 1901.

Il est rappelé que les 2 doivent être séparés car l'association d'entraide manipule des fonds, en réponse à Yann qui demandait pourquoi on ne les fusionnait pas.

Isabelle rappelle qu'il y a le CGI qui permet certaines déductions et pas d'autres.

Jean-Paul rappelle que la cathédrale d'Evry a été bâtie sur fonds privés mais que ses salles culturelles bénéficient de fonds publics.

Valérie dit que nous, protestants, voudrions revoir la culturelle / culturel pour mieux financer nos lieux mais pose la question de savoir si cela répond à la question de l'islam en France.

Le groupe aborde alors la question de la formation des imams : France ou étranger ? Selon l'origine de la formation, l'orientation des imams est évidemment différente : ramadan strict ou non, égalité des sexes, importance des signes religieux ou non, etc...

Ce que Yann confirme à sa façon en précisant qu'il faudrait un culte musulman mais pas un culte différent selon X mosquées.

Isabelle précise que ce n'est pas en changeant la loi de 1905 qu'on améliorera les choses, ce que Rudolf et Jean-Paul approuvent.

Jean-Paul rappelle par ailleurs qu'en France, l'islam n'est là que depuis une cinquantaine d'années, donc ce sont des migrants de fraîche date. Ils ont évidemment du mal à s'insérer dans la loi de 1905, c'est très difficile pour eux d'imaginer un Etat qui ne se mêle pas de religion. La question de savoir si c'est l'État qui doit organiser l'islam fait débat.

2^e défi : Appliquer la laïcité de la même façon sur tout le territoire français

Jean-Paul veut que la laïcité soit appliquée sur tout le territoire de la République. Or, elle ne l'est pas dans l'Alsace Moselle et en Guyane, les curés sont payés par l'État.

Le groupe rappelle que François Claveroly a écrit une lettre en ce sens au président de la République, qui est disponible sur le site de la Fédération protestante de France.

Jean-Paul souligne que la fédération protestante voudrait qu'il y ait plus de souplesse par rapport au caractère commercial de certains locaux. Valérie fait remarquer qu'on n'a pas parlé de l'enseignement religieux, qui est très important chez les catholiques pour la diffusion du catholicisme.

Signes extérieurs de religion, costume : Valérie et Jean-Paul disent qu'ils cachent leur croix huguenote pour respecter les croyances de chacun, et parce que leur religion relève de la sphère privée. Valérie estime que tout ce qui est de l'ordre de l'« exhibitionnisme religieux » n'a pas sa place dans la sphère publique. Ne pas confondre la foi et les signes extérieurs de foi. A ce titre, nous sommes d'accord avec la loi de 2004 sur le port du voile qui doit être interdit à l'intérieur de l'université, car il est porté comme un signe d'appartenance à une religion.

Jean-Paul fait remarquer que de nombreuses conventions françaises sont liées à notre tradition chrétienne : jeudi non travaillé pour aller au catéchisme, poisson à la cantine le vendredi, etc..

Kemal Ata Turc, en Turquie ira plus loin qui imposera le combisme ce qui n'est pas le cas de la France.

AUTRES QUESTIONS :

Frédérique et Jean-Paul font remarquer que le mariage chez les musulmans est religieux, mais non civil et Valérie fait remarquer qu'il est en principe interdit à un religieux (prêtre, pasteur, imam, rabbin) d'accepter de procéder à un mariage religieux s'il n'y a pas de mariage civil auparavant.

Jean-Paul fait remarquer que la question était de savoir si on pouvait bénir un couple pacsé et qu'a priori on n'a pas vu de contradictions.

Denis, philosophe de métier, intervient sur plusieurs points :

- La laïcité est un concept né dans les religions chrétiennes - donc n'a pas forcément de sens dans les religions non chrétiennes
- Nous réfléchissons comme si la France était un bocal hermétique. Or, ce n'est pas le cas. La laïcité se pose / l'islam car l'immigration est importante. Donc, les souhaits d'homogénéité vont buter sur le fait que la France est de moins en moins hermétique et les musulmans n'ont pas notre vision de l'espace public / privé.

Denis a été élevé par des parents très laïcs mais ayant grandi en Algérie il a pu remarquer que la laïcité n'était pas toujours facile à approuver.

Jean-Paul fait en effet remarquer qu'il existe plein de formes de laïcité dans le monde, et qu'en Allemagne ou dans les pays protestants, la conception est différente de celle de la France.

Caroline dit qu'en France chacun devrait pouvoir faire ce qu'il veut à l'extérieur et que la laïcité n'est pas l'homogénéité.

Valérie lui fait remarquer que la plupart des pays musulmans ne fonctionnent pas comme ça, qu'ils imposent leurs règles à l'ensemble du peuple de leur pays, en particulier sur le point de l'égalité des sexes. Les femmes dans les pays musulmans sont le plus souvent considérées comme inférieures par les hommes, voire asservies au nom de la religion. Jean-Paul fait remarquer que même dans le christianisme, la séparation hommes/femmes était en vigueur encore au siècle dernier. Chez les darbystes et dans certaines synagogues il y a toujours les places pour les hommes et les places pour les femmes.

De manière générale, les catholiques ont eu beaucoup de mal à s'accommoder de la laïcité, on peut dire qu'il a fallu un siècle pour que les choses rentrent dans l'ordre. En particulier concernant l'enseignement, il y a eu une vraie bagarre entre l'enseignement catholique et l'enseignement républicain (« les hussards noirs »), qui a finalement fait évoluer favorablement les deux.

Bien souvent, pour la 1^e génération de musulmans en France, la laïcité ne va pas de soi. Ce qui est problématique c'est quand l'évolution est stoppée ou même qu'il y a régression sur ces sujets à l'intérieur de la république française.

Jean-Paul fait remarquer qu'on s'est posé les mêmes questions / catholicisme au XIX^e siècle, et finalement, l'église catholique s'est bien accommodée de la laïcité.

Il y a aussi la question soulevée par Isabelle de la langue utilisée dans les mosquées qui lui pose problème.

Jean-Paul fait remarquer que les musulmans ont besoin de faire leur culte dans leur langue car l'arabe est la langue du coran

CONCLUSION de Valérie : il y a des éléments extrémistes dans les religions, quelles que soient les religions, qui sont totalement inacceptables. L'Etat doit pourtant exiger de toutes les religions un minimum de respect des principes républicains, au premier rang desquels l'égalité entre tous ses membres (y compris les groupes LGBT qui font souvent l'objet d'humiliations ou de rejet). Et logiquement toutes les religions devraient, en s'intégrant à la république, progressivement embrasser également ses principes fondamentaux.

GROUPE 2 : Immigration et intégration :

Thème 1 : les immigrés servent le développement de la France

- Problème

Beaucoup de gens ont l'impression que les immigrés non européens (voire européens) viennent profiter du système social français et qu'ils constituent un poids mort.

- Solution

Montrer par des exemples simples, tirés de la vie de tous les jours, la participation des immigrés au développement du pays.

Propositions :

Site d'information : La Fédération protestante (par exemple) lance un site de référence sur les immigrés/migrants présentant des données objectives allant à l'encontre des idées reçues - principalement à destination des lycéens ou étudiants qui travaillent sur le sujet.

Chantiers : sur les panneaux de chantier, indiquer le nom, la fonction et la nationalité de tous les ouvriers : "demain un hôtel 4 étoiles, aujourd'hui X, Y ou Z y travaillent".

Législation européenne : Harmoniser le droit du travail européen, de manière qu'il ne soit plus possible d'embaucher des salariés "au rabais" venant de la CE, moins bien payés ou moins bien protégés.

Hôpitaux/Enseignement/... : Dans les plaquettes informatives, mettre en valeur les titres et les fonctions des personnels étrangers.

Thème 2 : l'intégration des mineurs isolés

- Problème

Malgré le dispositif prévu (par exemple via le CASP), de nombreux migrants mineurs et isolés connaissent des problèmes intenses d'intégration.

- Solution

Tenter de casser la spirale de l'échec et de la délinquance.

Propositions :

Travaux d'intérêt général : Ce dispositif devrait être utilisé de façon massive, non tant comme sanction que comme moyen d'intégration.

Intégration au sein de familles : trouver des familles d'accueil motivées permettant une acculturation rapide.

Hébergement d'urgence : Donner une souplesse totale à l'accueil dans des hébergements ouverts 24h/24, sans réservation, ni contrôles excessifs.

Thème 3 : l'Accueil des migrants :

- Problème

Beaucoup de migrants sont mal pris en charge et dorment dans des conditions indignes, quand ce n'est pas dans la rue.

- Solution

Trouver des approches pragmatiques, de "bon sens".

Propositions :

Construction de "containers": Lancer un concours d'architectes fortement médiatisé pour le choix d'un hébergement provisoire extrêmement simple, remplaçant les tentes ou bidonvilles existants.

Investir les lieux disponibles : mener une politique pour désengorger les grandes villes au bénéfice des régions en phase de désertification, dans les maisons ou immeubles vides.

Casser la tendance au regroupement communautaire : Il est très difficile d'éviter un regroupement par nationalités ou ethnies, et celui-ci entraîne à la fermeture sur soi. En revanche, on pourrait organiser un transport scolaire permettant de disperser les enfants de ces familles dans des écoles différentes afin qu'ils s'ouvrent à d'autres.

Thème 4 : la question du Travail

- Problème

Il est interdit de travailler aux demandeurs d'asile et aux personnes en situation irrégulière, ainsi qu'aux réfugiés.

- Solution

Trouver des moyens de donner la possibilité à l'accès au travail dès l'entrée sur le territoire français.

Propositions :

Visa : Priorité au visa d'un an aux émigrés francophones avec autorisation de travail.

Droit au travail : Accélérer le droit au travail pour les immigrés dont le dossier est inscrit avant leur arrivée en France.

Immigration choisie: conditionner (pour partie) l'autorisation d'immigrer à des critères liés à la nécessité de pourvoir des emplois où la ressource manque.

Permis de travail automatique : Dès qu'un migrant met le pied sur le sol français, il a droit à un permis de travail temporaire d'un mois, renouvelable s'il a trouvé un emploi dans ce laps de temps.

Thème 5 : Manque de volonté d'intégration de certains migrants

- Problème

Certains migrants ont une attitude négative vis-à-vis de leur pays d'accueil. Elle contribue à donner une mauvaise image à l'ensemble des "étrangers".

- Solution

Mettre en place des procédures de contrôle, mais aussi d'aide.

Propositions :

Examen : rendre obligatoire un examen de langue française au bout d'un an. Celui-ci sera simple et cherchera à identifier une "bonne volonté" plutôt que des performances.

Apprentissage : rendre obligatoire l'apprentissage du français en créant des centres d'enseignement spécialisés gérés par l'état.

Socialisation : développer des ateliers pour les femmes, leur permettant de comprendre et de diffuser auprès de la famille les pratiques de leur nouveau pays de résidence.

Thème 6 : Identifier les « terroristes »

- Problème

Des groupes djihadistes peuvent infiltrer les convois de migrants, par terre ou par mer. Même si cette pratique ne semble pas très importante, elle génère des peurs dans la population française

Solution

Trouver des moyens de repérage efficaces.

Propositions :

Interrogatoire : interrogatoire approfondi (une heure) pour détecter les éventuels auteurs de trouble.

Signes : identification de signes religieux (nourriture, habillement,...) permettant de repérer les "salafistes".

Thème 7 : développement des pays pauvres :

- Problème

Il y a des réfugiés politiques. Mais il y a aussi beaucoup de migrants qui fuient la misère.

- Solution

Participer plus intensément au développement des pays pauvres, notamment l'Afrique, pour encourager "le travail au pays".

Propositions :

Impôt : imaginer un nouvel impôt type ISF dont la recette est intégralement investie dans le développement des pays africains - en particulier dans l'adaptation au changement climatique.

Pièces jaunes : en complément, une initiative plus populaire, dérivée de l'opération Pièces Jaunes.

Thème 8 : Instruction des dossiers :

- Problème

Les démarches d'accueil des étrangers sont longues, compliquées, illisibles.

- Solution

Simplifier !

Propositions :

Personnel : mettre plus de personnel pour l'instruction des dossiers.

Formulaires : entamer une démarche systématique de simplification, pour que tout le monde gagne du temps et du confort.

Socialisation : tous les "ateliers de socialisation" (quelle que soit leur forme) devraient consacrer leurs efforts en priorité à l'aide à la compréhension des formulaires.